

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15  
Présents : 09  
Pouvoir : 01  
Votants : 10

L'an deux mil dix huit  
Le 13 Décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 07 décembre 2018

**OBJET : suppression / création de poste**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Jean-Michel PIDOLLOT, Philippe PELLET, Arnaud DUCAULLIER-FAUVY

**EXCUSES et POUVOIRS** : Bruno Besançon à Jean-Michel DREVET, Sylvie SABATIER, Fabien ORCEL

**ABSENTS** : Benoist CHAMARAUD, Erwan BRACCHI, Michel PERRET (arrivé à 21h10)

**Secrétaire de séance** : Arnaud DUCAULLIER-FAUVY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le temps annualisé du poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe de la Mairie :

Le poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe sur la base de 30 heures par semaine sera supprimé et remplacé par un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01 janvier 2019 sur la base de 32 heures par semaine annualisées.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité la suppression de ce poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et la création de ce poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe avec le quota d'heures proposé à compter du 01 janvier 2019.

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



- Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
- Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
- Visé par le contrôle de la légalité et affiché -Certifié exécutoire